

# PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)

pour faire suite aux recommandations de l'Audit sur l'itinérance chronique du Rapport de 2022 de la vérificatrice générale du Canada

N° de réf. du rapport	Recommandation du Bureau de la vérificatrice générale	Réponse de la Société	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement définitif prévue	Jalons intermédiaires clés (description/dates)	Organisme responsable / point de contact (nom, titre du poste, n° de tél.)	Indicateur de succès (réservé à l'usage du Comité)
65.1	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement devrait évaluer l'incidence de ses programmes sur les groupes vulnérables à toutes les étapes de ses initiatives s'inscrivant dans la Stratégie nationale sur le logement. Il lui faudrait notamment déployer les efforts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>définir les besoins en matière de logement des groupes vulnérables, déterminer la priorité à accorder à ces besoins et préciser ce qui serait considéré comme un résultat positif de cet établissement des priorités;</li> </ul>	<p>D'accord.</p> <p>La Stratégie nationale sur le logement (SNL) comprend diverses initiatives qui forment une boîte à outils pour soutenir la population canadienne dans l'ensemble du continuum du logement, tant les personnes qui en ont le plus besoin que celles qui veulent acheter leur première propriété.</p> <p>Répondre aux besoins en matière de logement des personnes vulnérables au Canada est l'un des six principaux domaines d'intervention prioritaires de la SNL auxquels la SCHL veut s'attaquer dans le cadre de divers programmes. En même temps, elle cherche à appuyer les investissements dans le système de logement tout au long du continuum du logement, y compris les logements du marché.</p>	<p>La SCHL peut déterminer dans quelle mesure les groupes vulnérables ont été priorisés avec succès par ses programmes.</p>	March 2024	<p>La SCHL maintiendra les procédures opérationnelles actuelles afin de prioriser les projets qui soutiennent les populations vulnérables visées par la SNL.</p> <p>La SCHL tirera parti des données de ses programmes, des évaluations à venir et des données du projet de couplage d'enregistrements réalisé en partenariat avec Statistique Canada pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mieux définir et analyser les besoins de logement des populations vulnérables, y compris celles qui bénéficient des initiatives de la SNL, d'ici la fin décembre 2023;</li> <li>définir les résultats positifs des programmes de la SNL en ce qui concerne la priorisation des populations</li> </ul>	Romy Bowers, présidente et première dirigeante, SCHL	

		<p>1. À l'heure actuelle, les programmes de la SNL conçus pour aider les personnes dans le besoin comprennent des procédures opérationnelles visant à donner la priorité aux projets qui soutiennent les populations vulnérables de la SNL. À l'avenir, la SCHL définira et analysera davantage les besoins de logement des populations vulnérables et mesurera comment ses programmes répondent à ces besoins. De plus, d'ici la fin de décembre 2023, elle définira le résultat attendu de ses programmes en priorisant les populations vulnérables.</p>			<p>vulnérables d'ici la fin décembre 2023;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mesurer comment les programmes répondent à ces besoins d'ici mars 2024.</li> </ul>		
65.2/3	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement devrait évaluer l'incidence de ses programmes sur les groupes vulnérables à toutes les étapes de ses initiatives s'inscrivant dans la SNL. Il lui faudrait notamment déployer les efforts suivants :</p>	<p>2/3. La SCHL utilise actuellement des mesures de rendement et des données administratives pour évaluer quelles populations vulnérables les proposant ont l'intention de servir et</p>	<p>La SCHL peut mieux confirmer qui habitent les unités construites sous la SNL.</p> <p>La SCHL peut mesurer et signaler si les résultats en matière de logement</p>	<p>Décembre 2023</p> <p>Mars 2024</p>	<p>La SCHL continuera d'utiliser des mesures de rendement et des données administratives pour évaluer quelles populations vulnérables les proposant ont l'intention de servir et aident par le biais des programmes de la SCHL.</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborer des mesures de rendement et déterminer si les conditions de logement des groupes vulnérables s'améliorent;</li> <li>• vérifier qui habite les logements créés et qui est soutenu dans le cadre de ces initiatives et se servir de ces données pour déterminer si des modifications doivent être apportées aux initiatives en vue de combler les besoins de logement des groupes vulnérables.</li> </ul>	<p>aident par le biais des programmes de la SCHL.</p> <p>La SCHL travaillera sur des stratégies pour accéder à des données administratives plus complètes et pour produire, d'ici la fin de décembre 2023, des rapports sur les personnes qui vivent dans des logements créés dans le cadre de la SNL au moyen de ses outils de production de rapports publics.</p> <p>De plus, pour comprendre qui bénéficie des logements créés dans le cadre de la SNL et comment les besoins de ces personnes sont satisfaits, la SCHL a lancé un projet de couplage d'enregistrements en partenariat avec Statistique Canada. Ce projet fournira des données fondées sur la population et sur les résultats relatifs aux ménages vivant dans des logements créés dans le cadre de la</p>	<p>pour les groupes vulnérables s'améliorent.</p> <p>La SCHL peut déterminer si des ajustements aux programmes sont nécessaires afin de répondre aux besoins des groupes vulnérables.</p>	<p>Décembre 2023</p>	<p>La SCHL élaborera des stratégies, y compris par le biais du projet de couplage d'enregistrements de Statistique Canada, pour accéder à des données administratives plus complètes sur les personnes qui vivent dans des logements créés dans le cadre de la SNL d'ici la fin décembre 2023.</p> <p>Elle fera rapport sur ses progrès sur son site Web ainsi que dans le rapport triennal sur la SNL déposé au Parlement, qui devrait être publié au cours de 2023-2024.</p>		
--	---	---	---	----------------------	--	--	--

		<p>SNL. La SCHL pourra ainsi évaluer qui bénéficie des logements tout en respectant la vie privée des occupants.</p> <p>Les données seront également rendues disponibles vers le milieu de 2023 par l'intermédiaire des centres de données de recherche afin de promouvoir et de tirer parti de la capacité de recherche externe sur le logement. La SCHL s'attend à ce que des rapports à ce sujet soient disponibles à la fin de 2023.</p> <p>La SCHL fera rapport sur ses progrès dans la réalisation de cet engagement sur son site Web ainsi que dans le rapport triennal sur la SNL déposé au Parlement, qui devrait être publié au cours de l'exercice 2023-2024.</p>					
65.4	Prendre les mesures nécessaires pour harmoniser les définitions de l'abordabilité	4. La SNL cible les personnes dans tout le continuum du logement, notamment les	La SCHL a fait l'examen et a pris les mesures nécessaires pour harmoniser la	Décembre 2023	D'ici la fin de décembre 2023, la SCHL harmonisera la façon dont l'abordabilité est mesurée dans le cadre des programmes de la		

	pour l'ensemble des initiatives afin qu'elles soient uniformes.	personnes qui ont les plus grands besoins, les occupants de logements locatifs du marché et les accédants à la propriété. Bien que cela exige que les programmes ciblent différents seuils de besoins et différents degrés d'abordabilité, la SCHL examinera comment l'abordabilité est mesurée dans le cadre de ses programmes, ainsi que la façon dont elle est déclarée pour les programmes de la SNL, et prendra les mesures nécessaires pour harmoniser ses façons de faire d'ici la fin de décembre 2023. Elle a pour objectif d'en rendre compte dans ses rapports publics d'ici la fin de mars 2024.	façon dont l'abordabilité est mesurée dans le cadre de ses programmes en tenant compte de l'intention des programmes.  Les rapports publics de la SCHL tiennent compte des changements apportés à la façon dont l'abordabilité est mesurée.	Mars 2024	SNL et la façon dont l'abordabilité est présentée dans les rapports pour les programmes.  La SCHL rendra publiques les nouvelles mesures de l'abordabilité d'ici la fin de mars 2024.		
79.1	La Société canadienne d'hypothèques et de logement et Infrastructure Canada devraient :	D'accord.  Bien que les efforts du gouvernement fédéral ne soient qu'une composante de	Amélioration de l'alignement, de la coordination et de l'intégration des efforts fédéraux pour	31 décembre 2023	<b>Automne 2022 (complété)</b> Mettre sur pied un comité au niveau des sous-ministres adjoints réunissant Infrastructure Canada et la SCHL afin de		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmoniser, coordonner et intégrer leurs efforts en vue de prévenir et de réduire l'itinérance et l'itinérance chronique</li> </ul>	<p>la lutte contre l'itinérance, la SCHL et Infrastructure Canada reconnaissent que la prévention et la réduction de l'itinérance, y compris l'itinérance chronique, nécessitent une reddition de comptes transparente, une harmonisation des initiatives fédérales ainsi qu'un soutien et des efforts intergouvernementaux. Aussi, bien que la SCHL gère la SNL dans son ensemble et en est responsable, elle travaillera, en collaboration avec Infrastructure Canada, avec les organismes centraux d'ici le 31 décembre 2023 afin de clarifier la responsabilité pour l'atteinte de la cible de la SNL relative à l'itinérance chronique.</p> <p>Pour faciliter le travail d'harmonisation, de coordination et d'intégration relatif à l'itinérance et à l'itinérance chronique, y compris la prévention, un comité de sous-ministres adjoints composé de représentants de la SCHL et d'Infrastructure Canada a été mis sur pied, à la suite de la période d'audit, pour collaborer plus officiellement aux dossiers des infrastructures, du logement et</p>	<p>prévenir et réduire l'itinérance et l'itinérance chronique</p>		<p>collaborer plus officiellement sur les infrastructures, le logement et l'itinérance. Cela conduira à une collaboration politique plus forte pour atteindre les objectifs fédéraux en matière de logement et d'itinérance.</p> <p><b>Hiver 2023</b> Établir deux autres comités au niveau des sous-ministres adjoints pour améliorer l'harmonisation et coordonner l'intégration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un comité interministériel sur l'itinérance chronique qui se réunira régulièrement pour faciliter une meilleure coordination et une meilleure harmonisation entre les organismes sur les efforts liés à l'itinérance et à l'itinérance chronique;</li> <li>un comité interministériel pour promouvoir l'harmonisation, communiquer les lacunes émergentes et coordonner l'éventail des initiatives fédérales disponibles pour soutenir la mise en œuvre du programme de lutte contre l'itinérance chez les anciens combattants.</li> </ul>		
--	--	---	---	--	--	--	--

		<p>de l'itinérance. Deux autres comités interministériels seront mis sur pied en 2022-2023 : un au sein des organismes fédéraux pour coordonner les efforts contre l'itinérance chronique et l'autre avec Anciens Combattants Canada pour soutenir la mise en œuvre du nouveau programme de lutte contre l'itinérance chez les anciens combattants.</p> <p>En plus d'améliorer les structures de gouvernance fédérales, la SCHL et Infrastructure Canada élaboreront, d'ici le 31 décembre 2022, une stratégie de sensibilisation ciblée pour s'assurer que les bénéficiaires du financement de Vers un chez-soi tirent le meilleur parti des occasions offertes dans le cadre d'autres programmes de la SNL qui pourraient soutenir leurs efforts pour lutter contre l'itinérance. Pour faire connaître les occasions offertes, on encouragera les bénéficiaires du financement de Vers un chez-soi à intégrer le personnel régional de la SCHL dans la planification communautaire du financement au sein des structures existantes, comme</p>			<p>Élaborer une stratégie de sensibilisation aux possibilités de financement pour le secteur des services aux personnes en situation d'itinérance. Ce travail vise à s'assurer que les bénéficiaires du financement de Vers un chez-soi sont au courant des autres possibilités de financement et programmes offerts dans le cadre de la SNL.</p> <p>Une partie de la stratégie de sensibilisation comprendra également des moyens d'encourager les bénéficiaires du financement de Vers un chez-soi à intégrer le personnel régional de la SCHL à la planification communautaire du financement au sein des structures existantes, comme les conseils consultatifs communautaires.</p>		
--	--	--	--	--	---	--	--

		<p>les conseils consultatifs communautaires.</p> <p>Pour le soutien et les efforts intersectoriels, l'un des mécanismes utilisés est le Forum fédéral-provincial-territorial (FPT) sur le logement, qui offre des occasions de discuter de la mise en œuvre de la SNL et d'en évaluer l'efficacité. La SCHL copréside le Forum FPT sur le logement à l'échelle des sous-ministres et des hauts fonctionnaires, et Infrastructure Canada y est également représenté.</p>				
79.2	<p>Collaborer avec les organismes centraux pour clarifier le niveau d'imputabilité à l'égard de la réalisation des cibles de la Stratégie nationale sur le logement afin d'éliminer les lacunes.</p>	<p>Aussi, bien que la SCHL gère la SNL dans son ensemble et en est responsable, elle travaillera, en collaboration avec Infrastructure Canada, avec les organismes centraux d'ici le 31 décembre 2023 afin de clarifier la responsabilité pour l'atteinte de la cible de la SNL relative à l'itinérance chronique.</p>	<p>Responsabilité fédérale claire pour l'objectif du NHS de réduire de 50 % l'itinérance chronique.</p>	<p>31 décembre 2023</p>	<p><b>Hiver à printemps 2023</b></p> <p>La SCHL et Infrastructure Canada collaboreront pour clarifier et définir la responsabilité fédérale à l'égard de la cible de la SNL de réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir l'organisme fédéral principal responsable de la cible, ainsi que les organismes fédéraux de soutien inclus dans la portée de la cible;</li> <li>• Identifier les initiatives fédérales qui contribuent directement et celles qui contribuent indirectement à l'atteinte de la cible</li> </ul>	

					<p><b>Été à automne 2023</b></p> <p>La SCHL et Infrastructure Canada tireront parti du prochain comité interministériel sur l'itinérance chronique pour évaluer ce volet de travail sur la responsabilité fédérale à l'égard de l'objectif de la Stratégie nationale sur le logement concernant l'itinérance chronique et examiner les lacunes.</p>		
--	--	--	--	--	---	--	--